



LYCÉES

Manif ou manip ?



SPÉCIAL PLACEMENTS

Mieux gérer votre argent : les conseils des experts

LE FIGARO

MAGAZINE



**10 ANS APRÈS,
LE RÉCIT DE
SA DERNIÈRE NUIT**

PAR ERWAN QUÉMÉRÉ

**Le témoignage
de sa fille Marie**

TABARLY

UN DESTIN FRANÇAIS

PAR YANN QUEFFÉLEC

JEAN-PIERRE THOMAS * APPELLE À PRÉPARER LE LONG TERME

RETRAITES : « LA SOLUTION EXISTE, ELLE DÉPEND DE NOUS »



SANDRINE ROUDEIX/LE FIGARO MAGAZINE

Jean-Pierre Thomas propose de favoriser l'épargne retraite et de réunifier les contrats existants en deux systèmes, un individuel et un collectif.

Le Figaro Magazine – Jean-Pierre Thomas, vous êtes « un jeune ancien combattant de la retraite » depuis quinze ans et le dossier n'avance guère. Vous avez fait voter par le Parlement la loi épargne retraite en 1997, qui a été abrogée en 2002. Où en sommes-nous ?

Jean-Pierre Thomas – Les réformes avancent au compte-gouttes. En 1993, on a décidé de passer à quarante années de cotisations en prenant les vingt-cinq meilleures années de carrière, au lieu des dix qui étaient la règle, et d'indexer les pensions sur les prix et non plus sur les salaires. Il a fallu attendre dix ans (réforme Fillon de 2003) pour que la fonction publique soit alignée et quatorze ans pour

que les régimes spéciaux suivent (réforme 2007).

Comment expliquez-vous cette incapacité de mener une réforme complète ?

La réforme par petites touches est moins douloureuse, mais il faut la faire en permanence. Ainsi avons-nous pris du retard par rapport à nos partenaires européens, tandis que le déficit de l'assurance vieillesse dépasse déjà 4 milliards d'euros, et que nous entrons dans le vif du sujet avec les premiers départs des enfants du baby-boom. Tout le monde sait que l'allongement de la durée des cotisations est inévitable et que les défilés dans la rue n'y changeront rien. En fait, nous, les Français, sommes pleins de contradictions. Nous nous déclarons prêts à cotiser plus longtemps mais à condition de ne pas partir en retraite plus tard ! Les sondages le prouvent.

Quels sont les remèdes possibles ?

D'ici à 2020, il faut trouver un

point de produit intérieur brut pour financer les retraites dans leur ensemble. Pour la répartition, il y a quatre hypothèses :

- pas d'augmentation des cotisations et réduction de 20 points du niveau des pensions ; inacceptable sur le plan social.
- augmentation de 4,5 points du taux des cotisations ; impossible car incompatible avec le maintien de la compétitivité.
- allongement de la durée des cotisations de trois ans ; difficile et suppose de régler le travail des seniors.
- enfin, combinaison entre recul d'un an du départ à la retraite, légère baisse du taux de remplacement et augmentation plus modérée des cotisations ; négociable, car nous n'avons pas le choix.

Peut-on échapper à cette fatalité qui ne réjouit personne ?

Oui, La solution existe. L'étranger nous a tracé la voie : partout on a réformé en favorisant le développement de l'épargne retraite. Il faut

3

milliards d'euros. C'est le montant des encours déposés sur les plans d'épargne retraite populaire

combiner les avantages de ce système avec celui de la répartition, qui domine chez nous. Aujourd'hui, l'épargne retraite, c'est à la fois du collectif en entreprise et de l'individuel auprès de son assureur ou de son banquier. L'épargne retraite, c'est 100 milliards d'euros

d'encours et 10 milliards d'euros de cotisations. Les deux nouveaux produits, le Perp et le Perco peinent à trouver leur place. Le premier a 2 millions de titulaires et un encours de 3 milliards d'euros. Le second s'adresse à 330 000 bénéficiaires, 56 000 entreprises ont signé un accord et l'encours atteint seulement 1,4 milliard d'euros.

Pourquoi ces produits ne marchent-ils pas mieux ?

Parce que les Français souhaitent le développement d'une épargne retraite collective simple, avec une sortie en rente pour l'essentiel et avec une possibilité en capital. Nous sommes dans la complexité avec des messages contradictoires. Les pouvoirs publics incitent régulièrement les épargnants à consommer leur épargne salariale tout en leur disant qu'il faut accroître l'épargne retraite. Et puis, il y a trop de produits. A côté du Perp et du Perco, vous avez la Préfon, les contrats Madelin, l'article 83, l'article 39. Il faudrait rapprocher les contrats existants, créer deux grands systèmes d'épargne retraite, un individuel et un collectif. Modifions les systèmes, ne les corsetons pas par trop de sécurités afin d'éviter d'avoir des produits lourds et peu attractifs. Il faut donner le choix d'arbitrer entre le rendement et le risque, simplifier les systèmes, desserrer les freins, promouvoir l'ouverture, allier la solidarité entre une répartition réformée et équilibrée et la responsabilité d'une épargne retraite dans le cadre d'une vraie démocratie de l'épargne.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR MICHEL GARIBAL

* Jean-Pierre Thomas, ancien député PR des Vosges, associé-gérant de la banque Lazard, est expert économique et financier.